

EVAMED

Société par Actions Simplifiée au capital de 135 000 €
Siège Social : Immeuble Emergence – 7 rue Alfred Kastler
14000 CAEN
RCS CAEN B 483 206 066

Immatriculé à : SIE - ENREGISTREMENT - CAEN NORD
a 21/10/2011 Bordereau n°2011/1 762 Case n°50
Immatriculation : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
Agent

Catherine M...
Agent adhérent des impôts

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze
Le vingt-sept septembre
A onze heures

Les associés de la Société **EVAMED**, Société par Actions Simplifiée au capital de 135 000 €, divisé en 44 739 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la Société, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Fabien LECLERCQ possédant	34 200 actions
Monsieur Sylvain LECLERCQ possédant	4 885 actions
Monsieur Bernard LECLERCQ possédant	165 actions
« FCPR NORMANDIE CREATION » possédant	5 489 actions
Représentée par NCI GESTION	

associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabien LECLERCQ, Président de la société.

La société SOREC, Commissaire aux Comptes Titulaire, est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport du Président
Réduction du capital social de la Société
Augmentation de capital réservée aux salariés
Augmentation du capital social par apport en numéraire
Augmentation du capital social par conversion de BSA
Modification corrélative des statuts
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PC

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- les statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de réduire son capital social actuellement de 135 000 € d'un montant de 783 € par imputation sur le compte « *Report à nouveau* » déficitaire, et ce par la réduction de la valeur nominale des actions qui est ramenée à 3 €

Il en résulte un nouveau capital social de 134 217 € divisé en 44 739 actions de 3 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, et agissant en conformité avec les dispositions de l'article L225-129-6 du Code du Commerce, décide de réserver aux salariés de la société, adhérant à un plan d'épargne entreprise, une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 10 000 €, par émission de 10 000 actions émises à la valeur nominale.

Cette résolution est rejetée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 2 682 € par création de 894 actions nouvelles émises au prix de 31,30 € par action, soit une prime d'émission de 28,3 € par action et un apport global de 27 982,20 €

La « *FCPR NORMANDIE CREATION* » et Monsieur Bernard LECLERCQ ont renoncé à souscrire à cette augmentation de capital.

Les 894 actions nouvelles sont souscrites :

Par Monsieur Sylvain LECLERCQ pour 447 actions, soit un apport de13 991,10 €
Par Monsieur Fabien LECLERCQ pour 447 actions, soit un apport de13 991,10 €

Les associés libèrent intégralement leur souscription ce jour par compensation avec la création liquide et exigible qu'ils détiennent sur la société ainsi qu'il résulte du certificat du commissaire aux comptes.

En conséquence, la présente augmentation de capital est définitivement réalisée.

Il en résulte un nouveau capital social de 136 899 € divisé en 45 633 actions de 3 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les conditions de conversion en actions des 3 709 Bons de Souscription (BSA) émis par l'Assemblée Générale du 29/06/2007 au bénéfice de la société « FCPR NORMANDIE CREATION » sont remplies.

En conséquence, la « FCPR NORMANDIE CREATION », représentée par sa Société de gestion « NCI GESTION », a fait connaître sa décision de convertir lesdits BSA en 3 709 actions de 3 €

De par cette conversion, la « FCPR NORMANDIE CREATION » ne détient plus de BSA.

Il en résulte une augmentation de capital de 11 127 €, soit un nouveau capital social de 148 026 € réparti en 49 342 actions de 3 €

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de constater la libération de cette souscription dans le mois des présentes et constater la modification des statuts en résultant, à savoir :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à la somme de CENT QUARANTE HUIT MILLE VINGT SIX EUROS (148 026 €).
Il est divisé en 49 342 actions de 3 € »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

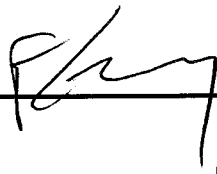
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

Fabien LECLERCQ



Sylvain LECLERCQ



Bernard LECLERCQ



FCPR NORMANDIE CREATION
Représentée par NCI GESTION

SOCIETE EVAMED

Société par Actions Simplifiée au capital de 134 217 €

Siège social : 7 rue Alfred KASTLER 14000 CAEN

R.C.S : CAEN 483 206 066

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE ETABLI PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour le compte de Monsieur SYLVAIN LECLERCQ

Cabinet SOREC

Siège social : 7 rue Karl PROBST, 14000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce.

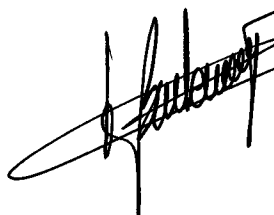
Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel Monsieur Sylvain LECLERCQ a souscrit 447 actions nouvelles d'un nominal de 3 euros, avec une prime d'émission de 28,30 euros, de la société EVAMED à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2011,
- la déclaration de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société ;
- l'attestation de versement établi le 26/09/2011 par la BNP PARIBAS, de laquelle il ressort que Monsieur SYLVAIN LECLERCQ possède sur la société EVAMED une créance de 14 000 euros ;
- le caractère liquide et exigible de cette créance ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Fait à CAEN , le 27/09/2011
Pour la société SOREC
Commissaire aux comptes

Christophe LE BOULANGER
Commissaire aux comptes



Agence de COURSEULLES SUR MER
50 rue de la Mer
14470 COURSEULLES SUR MER

Tél : 02 31 36 23 81
Fax : 02 31 36 23 95

NOFITEX

ATTESTATION

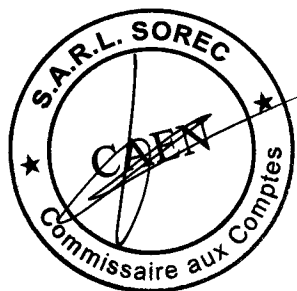
Nous soussignés, **BNP PARIBAS**, sise à **COURSEULLES SUR MER**, représentée par Madame Vanessa TEL, directrice d'agence, certifions que le compte n° 100 285/87 intitulé **SAS EVAMED**, augmentation de capital, domicilié 7 rue Alfred Kastler 14000 Caen

a été crédité le :

- 26/09/2011 d'un virement de 14000 euros de Mr Sylvain Leclercq.

La présente attestation est faite à la demande du client pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Courseulles sur Mer, le 28/09/2011



Vanessa TEL



SOCIETE EVAMED

Société par Actions simplifiée au capital de 135000

Siège social : 7 rue Alfred KASTLER 14000 CAEN

R.C.S : CAEN 483 206 066

RAPPORT DU (DES) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Assemblée générale du 27/09/2011, première résolution

Cabinet SOREC

Siège social : 7 rue Karl PROBST, 14000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 783 euros, en le portant de 135 000 à 134 217 euros.

Fait à CAEN, le 27/09/2011
Pour la société SOREC
Commissaire aux comptes

Christophe LE BOULANGER
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Le Boulanger', is written over a set of two parallel diagonal lines that serve as a signature line.

SOCIETE EVAMED

Société par Actions Simplifiée au capital de 134 217 €

Siège social : 7 rue Alfred KASTLER 14000 CAEN

R.C.S : CAEN 483 206 066

Rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exactitude de l'arrêté des comptes

Cabinet SOREC

Siège social : 7 rue Karl PROBST, 14000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

SOCIETE EVAMED

Société par Actions Simplifiée au capital de 134 217 €

Siège social : 7 rue Alfred KASTLER 14000 CAEN

R.C.S : CAEN 483 206 066

Rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exactitude de l'arrêté des comptes

Cabinet SOREC

Siège social : 7 rue Karl PROBST, 14000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de CAEN

Au Président ,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article R. 225-134 du code de commerce, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté de compte au 27/09/2011, tel qu'il est joint au présent rapport. Cet arrêté de compte a été établi par le Président. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de cet arrêté de compte s'élevant à 25 162,99 euros.

Fait à CAEN, le 27/09/2011
Pour la société SOREC
Commissaire aux comptes

Christophe LE BOULANGER
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Le Boulanger', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Grand livre des comptes généraux (provisoire)

Date	Jal.	Pièce / Lig.	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Lettr.
45500000 C/C Fabien Leclercq								
Total des A-Nouveaux						26 502,30	26 502,30 C	
Cumul au 31/12/2010					0,00	26 502,30	26 502,30 C	
010111	ODI	1 / 13	INTERETS C/C			955,19		
210111	ODI	1 / 12	MAISON NOEL PAYE PERSO			14,90		
310111	ACS	37 / 1	ORANGE	01045		61,54		
020211	ODI	1 / 6	MIPIACE PAYE PERSO			27,90		
100211	ODI	1 / 4	SARL PROCESA PAYE CB PERSO			52,87		
030311	ACS	71 / 1	ORANGE	03016		106,07		
110311	ODI	1 / 8	OTELINN PAYE PERSO			39,00		
240311	ODI	1 / 10	CITOTEL PAYE ESPECES			5,10		
290311	ODI	1 / 12	CREMONINI PAYE PERSO			26,60		
310311	ACS	91 / 1	ORANGE	03031		90,33		
140411	ACS	95 / 3	NOTE DE FRAIS FABIEN TAXI/METRO	04011		94,80		
180411	ACS	97 / 3	NOTE DE FRAIS LECLERCQ METRO	04010		1,80		
180411	ACS	100 / 2	NDF LECLERQ TAXI/REPAS/TICKE METR	04015		69,87		
030511	ACS	100 / 1	ORANGE	05005		68,65		
120511	BPB	2 / 100	PRELVT SOCIAUX SUR DIVIDENDES	7141933	118,00			
310511	ACS	110 / 1	ORANGE	05019		74,90		
060611	BPB	3 / 30	VTL 06/06 16H57 V06061657 COMPTE CO	0000000	3 000,00			
300611	ACS	126 / 1	ORANGE	06020		61,28		
070711	BPB	1 / 50	RETRAIT ESPECES 6-7-11	0000000	190,00			
110711	ODI	1 / 4	LA POSTE PAYE PERSO			1,24		
210711	BPB	1 / 80	RETRAIT	0000000	150,00			
270711	ODI	1 / 2	PARKING PAYE ESP/CB PERSO			1,50		
010811	ACS	140 / 1	ORANGE	08001		73,19		
030811	ACS	141 / 2	NOTE DE FRAIS LEC FABIEN RESTAU			6,90		
030811	ACS	153 / 2	NOTE DE FRAIS LEC POSTE/FOUR AD/RI	08022		39,00		
240811	ACS	147 / 2	NOTE DE FRAIS LEC FABIEN FRAIS KILO	08012		132,98		
240811	ACS	148 / 2	NOTE DE FRAIS LECLERCQ SNCF			32,00		
300811	BPB	2 / 80	RETRAIT	0000000	60,00			
010911	ACS	154 / 2	NOTE DE FRAIS LECL FABIEN FRAI KIL			127,68		
120911	ACS	158 / 2	NOTE DE FRAIS LECLERCQ TAXI			13,40		
Total du compte 45500000					3 518,00	28 680,99	25 162,99 C	
Total bilan					3 518,00	28 680,99	25 162,99 C	
Total charge								
Total produit								
Total gestion								
Total du grand livre des comptes généraux					3 518,00	28 680,99	25 162,99 C	

